

<http://snes-aude.fr/spip.php?article320>



Stage syndical FSU 11 sur la Sécurité Sociale et la protection sociale

- Formation syndicale - Stages -



Date de mise en ligne : dimanche 5 octobre 2025

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Depuis 80 ans, la Sécurité Sociale protège chacun et chacune, universellement, contre les risques sociaux. Depuis 80 ans, nous mutualisons les ressources et socialisons les risques. Depuis 80 ans, chacun et chacune contribue selon ses capacités et reçoit selon ses besoins. Malgré les attaques régulières, la Sécurité Sociale est plus qu'un système de Protection Sociale, c'est aujourd'hui encore un modèle de société, solidaire et efficace, un pilier de notre contrat social, à côté des services publics et de la Fonction Publique.

Quels sont les enjeux des réformes en cours ? Les gouvernements Macron ont imposé à la Fonction publique la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), c'est-à-dire la mise en place d'un contrat collectif pour les soins en santé avec participation de l'employeur. Comment la réforme se met-elle en place concrètement ? Qu'en est-il de la question de la prévoyance ?

Comment renforcer la protection sociale statutaire des agents publics ? La réforme de la protection sociale s'inscrit dans le cadre général d'une politique néo-libérale qui accroît les inégalités et affaiblit les services publics tout en diminuant les droits des personnels. La FSU défend au contraire un modèle fondé sur un haut niveau de solidarité entre chacun-es, actif-ves ou retraité-es, selon ses revenus, et hors de toute logique marchande, de concurrence, ou de profit : quel est ce modèle du 100 % sécu ?

Pour assister à ce stage, il faut demander un congé pour formation syndicale au moins un mois avant la date du stage (soit le 11 novembre) et confirmer sa participation [par mail à la FSU 11](#) en nous précisant si vous souhaitez prendre le repas au restaurant scolaire du lycée (Le prix du repas au lycée est de 12 euros. Le repas sera pris en charge par la FSU pour les syndiqué-es.) Le SNES-FSU 11 prendra en charge les frais de déplacement de ses syndiqué-es.

La formation syndicale : un droit individuel.

Ce droit est fait pour être utilisé ! Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non. Ce congé est d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an. Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.

Pour faire votre demande auprès de l'administration, il faut remettre [le formulaire suivant](#) au secrétariat de votre établissement. N'oubliez pas de nous confirmer votre participation [par mail](#)